

APRES-BAC

infos

Equipes éducatives

Poursuivre ses Etudes en Licence après un Bac +1, +2 ... Modalités d'Accès et Procédures



SEPTEMBRE 2016

Nombreux sont les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études en Licence en adaptant leur parcours d'études en cours de 1^{er} cycle d'enseignement supérieur.

Le propos de cette publication consiste à clarifier les modalités d'accès, les procédures (calendriers et niveaux d'études) qui permettent aux étudiants d'intégrer une Licence après une 1^{ère} ou une 2^{ème} année d'études supérieures (BTS, CPGE, DUT, L1 ou L2...).

A noter : La réorientation à l'issue du 1^{er} semestre de 1^{ère} année de Licence est traitée dans une publication annuelle du Centre Ressources Enseignement Supérieur - CRES (cf. «Se réorienter après un 1^{er} semestre d'études supérieures - Modalités 2015-2016 » - Publication annuelle).

SOMMAIRE

Publics Concernés.....	page 3
Niveaux d'Accès.....	page 4
Procédures et Calendriers.....	page 5
Procédures pour intégrer une L1 ou une L2.....	page 6
Procédures pour intégrer une L1 ou une L2 – Suite -.....	page 7
Procédures - Zoom Accès Dérogatoire	page 8
Procédures - Zoom Accès sur Candidatures.....	page 9
Procédures dans les universités de l'Académie de Lille – Tableau.....	page 10
Carnet d'adresses - Services de Validation d'Etudes	page 11
Carnet d'adresses - Services Communs Universitaires d'Information et d'Orientation.....	page 12
Pour aller plus loin : Documents utiles.....	page 13
Annexe 1 : Licences générales : Accès en L1 sur pré-requis ou dossier de candidature.....	page 14
Annexe 2 : Licences générales : Accès en L2 ou L3 après un Bac+1 ou un Bac+2.....	page 15

👉 Qui est concerné ?

❖ Les étudiants de CPGE :

Ils bénéficient désormais de procédures plus simples leur permettant de poursuivre leurs études en Licence après leur cursus CPGE, ou à l'issue de la 1^{ère} année grâce aux conventions signées entre les Lycées et les Universités.

❖ Les étudiants de BTS, DUT, DEUST

Certains de ces étudiants ont le projet de poursuivre leurs études encore une année pour se spécialiser ou acquérir une double compétence. Ils opteront pour une Licence professionnelle (une année supplémentaire).

D'autres ayant le projet de poursuivre leurs études en Master peuvent souhaiter s'orienter en Licence générale après leur 1^{ère} ou 2^{ème} année de BTS, DUT ou DEUST. La Licence générale s'adresse à des étudiants plutôt autonomes ayant une grande capacité de travail et qui sont à l'aise avec les enseignements théoriques. D'un point de vue pédagogique, les titulaires d'un DUT et de certains DEUST sont généralement mieux armés que les titulaires d'un BTS pour réussir en Licence générale.

❖ Les étudiants de Licence

Il s'agit le plus souvent d'étudiants qui, au cours de la 1^{ère} ou de la 2^{ème} année de Licence, affinent leur choix de poursuite d'études vers un Master ; ils se dirigent alors vers une autre mention ou un autre parcours de Licence générale.

D'autres préfèrent, après la 2^{ème} ou la 3^{ème} année de Licence générale, opter pour des études plus courtes et moins théoriques et se dirigent vers la Licence professionnelle.

Et les étudiants de 3^{ème} année de Licence ?

Lorsqu'ils choisissent une autre orientation après avoir obtenu une 1^{ère} mention de Licence, c'est souvent pour acquérir une double compétence et/ou augmenter leurs chances d'accéder au Master correspondant à leur projet.

Exemple d'Isabelle, 23 ans, titulaire d'une Licence mention Arts parcours Etudes cinématographiques :

- 📌 Niveau et formation souhaités : 3^{ème} année de Licence mention LLCER* parcours Anglais
- 📌 Elle a réalisé différents séjours linguistiques à l'étranger
- 📌 Projet : devenir traductrice dans le milieu cinématographique

Elle a obtenu un accès en 3^{ème} année de Licence avec la dispense de 4 Unités d'Enseignement..
(Dossier traité par le SUVAC** de Lille 3)

* Langues, Littératures, Cultures Etrangères et Régionales

** Service Universitaire de Validation des Acquis

❖ Les étudiants d'Ecoles d'Ingénieur, de Commerce ou d'Ecoles Spécialisées

Ces étudiants peuvent être concernés par la poursuite d'études en Licence générale ou professionnelle après leur 1^{ère} ou 2^{ème} année d'études lorsque leur projet initial ne leur correspond plus mais ce sont des situations plus rares.

↳ A quels niveaux d'accès ?

Quelque soit la formation Post-Bac engagée, il est possible, selon certaines conditions, d'adapter son parcours d'études en cours de 1^{er} cycle pour envisager d'intégrer une Licence après avoir suivi une voire deux années d'études.

❖ Entrer en L1

Portail APB ou réinscription interne

L'étudiant de 1^{ère} année d'enseignement supérieur qui envisage un changement de mention de Licence à la rentrée suivante, devra participer à la **procédure Admission Post-Bac** pour pouvoir s'inscrire dans l'Université choisie ou participer à la procédure de réinscription interne à l'Université d'origine (cf. *Tableau page 10*).

A noter : En cours de 1^{ère} année, l'étudiant qui souhaite changer d'orientation après un 1^{er} semestre pour intégrer une autre mention de 1^{ère} année de Licence générale devra participer à la procédure de demande de réorientation proposée chaque année par chaque Université (cf. « Se réorienter après un 1^{er} semestre d'études supérieures - Modalités 2015-2016 » - CRES).

❖ Entrer en L2 ou L3

Procédure de validation d'acquis ou d'études

Si l'étudiant a validé sa 1^{ère} ou sa 2^{ème} année de formation dans un domaine proche de la mention de Licence souhaitée et si il a une bonne capacité de travail, il peut demander à accéder à la L2 ou à la L3. Dans ce cas, il doit constituer un dossier de **Demande d'accès dérogatoire par validation des acquis** dans la mention de Licence de l'Université souhaitée.

Les étudiants de CPGE constituent, quant à eux, un dossier de **Demande de reconnaissance de crédits européens (ECTS) et de poursuite d'études**.

A noter : Certaines mentions ou parcours de Licence générale requièrent un Dossier de candidature pour l'accès en 2^{ème} ou 3^{ème} année.

❖ Entrer en Licence professionnelle

Dossier de candidature

L'accès en Licence professionnelle se fait sur **Dossier de candidature** souvent suivi d'un entretien. Ce dossier comprend généralement une lettre de motivation et les éléments relatifs au cursus antérieur.

CONVENTIONS Continuum Bac-3/Bac+3 - Loi ESR 2013 - dans l'Académie de Lille

Objectif : Faciliter et fluidifier les parcours de formation pour une poursuite d'études adaptée et réussie en Université

- ❖ **CPGE/Université :** mises en place en 2015-2016 (Cf. page 6)
- ❖ **BTS/Université :** en cours d'élaboration
- ❖ **LEGT/IUT :** chaque LEGT préparant à la voie technologique est tenu de signer une convention avec au moins un IUT.

↳ Les Procédures

Accès Dérogatoire par Validation des Acquis

Permet d'accéder à une mention de Licence dans l'établissement demandé
En l'absence des titres habituellement requis pour une inscription de plein droit
Valable pour l'année de la demande

Dans l'intérêt de l'étudiant qui fait valoir les acquis de son parcours antérieur :
études, expériences, acquis personnels ou professionnels éventuels

Un dossier à constituer – Une commission qui accorde l'accès

Accès sur Dossier de Candidature

Une procédure de sélection organisée
lorsqu'une formation offre une capacité
d'accueil limitée ou lorsque des pré-requis
sont exigés

Valable pour l'année de la demande

Permet de retenir les meilleures candidatures
et
de vérifier la capacité à suivre la formation et
la solidité du projet

Demande de Reconnaissance de Crédits Européens et de Poursuite d'Etudes CPGE

Permet de valider les ECTS
de la 1^{ère} année ou des deux années de CPGE
pour la mention de Licence conventionnée
choisie par l'étudiant

Double inscription Licence/CPGE obligatoire
en 1^{ère} et 2^{ème} année

Dans l'intérêt de l'étudiant qui fait valoir son
parcours CPGE

↳ Les Calendriers

Demandes d'Accès Dérogatoire par Validation des Acquis et/ou Dossier de candidature

Les calendriers de ces procédures sont
variables selon les mentions ou les parcours de Licence et sont propres à chaque Université

La période concernée se déroule, en règle général, de **Janvier à Juin**

Il est recommandé de contacter le plus tôt possible les services d'inscription ou de validation des
acquis des Universités visées pour s'informer des dates.

Les dossiers CPGE de Demande de reconnaissance de crédits européens et de poursuite
d'études sont gérés par la scolarité du Lycée en lien avec l'Université concernée par le
conventionnement

Cf. Tableau p. 10 : Procédures dans les universités de l'académie de Lille.

↳ Après une Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)

❖ En Licence avec convention

Chaque Lycée proposant des CPGE a l'obligation de conventionner avec au moins une Université.

Tout élève de CPGE doit désormais procéder à une double inscription CPGE/Licence. La convention concerne des formations pédagogiquement proches. L'étudiant est informé de la liste des Licences conventionnées avec le Lycée sur le portail APB au moment de la saisie des vœux de CPGE. Le choix de la Licence s'effectue dans cette liste après la rentrée en CPGE.

Ce conventionnement facilite la poursuite d'études en Licence dans l'Université avec laquelle le Lycée a conventionné.

- **En fin de 1^{ère} année** : en L2 sur dossier et sous réserve d'obtention des 60 ECTS de la 1^{ère} année de CPGE
- **En fin de 2^{ème} année** : en L3 sur dossier et sous réserve d'obtention des 120 ECTS des deux années de CPGE

Demande de reconnaissance de crédits européens et de poursuite d'études CPGE

- 4 Etapes -

1. Proposition d'attribution des ECTS par le conseil de classe de fin d'année de CPGE qui fournit l'« Attestation descriptive du parcours de formation ».
2. Examen des « Demandes de reconnaissance de crédits européens et de poursuite d'études » par la Commission pédagogique mixte (enseignants de la CPGE et de l'Université demandée).
3. Décision ou non de la délivrance des ECTS par la Commission pédagogique mixte : Attribution totale ou partielle qui détermine le niveau auquel l'étudiant est autorisé à s'inscrire. En cas de validation partielle, l'étudiant devra passer les examens correspondant aux ECTS manquants.
4. Inscription administrative en Licence après accord de la Commission.

❖ En Licence sans convention (sans double inscription)

L'étudiant peut aussi choisir de poursuivre ses études dans une mention de Licence dans une Université qui n'a pas conventionné avec son Lycée.

Dans ce cas, l'étudiant constitue un **Dossier de demande de validation des acquis** pour tenter d'obtenir un accès dérogatoire pour intégrer la 2^{ème} ou la 3^{ème} année de Licence.

C'est la Commission pédagogique de l'Université demandée qui accorde ou non l'accès dérogatoire pour autoriser l'étudiant à s'inscrire ou non dans l'année en question ; plusieurs demandes dans différentes mentions et/ou différentes Universités peuvent être déposées.

Il est indispensable d'anticiper cette démarche compte-tenu des calendriers de procédures.

- ❖ **Et aussi en Master** : Dans certains cas, les "cubes" (les étudiants qui doublent leur 2^{ème} année de CPGE) peuvent valider les 180 ECTS de la Licence en vue de s'inscrire en Master. Le dossier de l'étudiant est examiné par la Commission pédagogique mixte (enseignants de la CPGE et de l'Université demandée)

↳ Après un Bac+1 (L1, BTS1, DUT1...)

❖ Après une L1

▪ L1 non validée

L'étudiant peut choisir de reprendre une 1^{ère} année dans une autre mention de Licence. Il participe à la **procédure Admission-Postbac** et formule des vœux entre le 20 janvier et le 20 mars. Certaines Universités proposent à leurs étudiants une procédure de réinscription via leur site web (cf. tableau page 10).

▪ L1 validée

L'étudiant qui choisit de poursuivre en 2^{ème} année dans une autre mention de Licence constitue un **Dossier de demande de validation d'acquis** pour tenter d'obtenir un accès dérogatoire.

L'étudiant qui choisit une autre mention de 1^{ère} année de Licence participe à la **procédure Admission-PostBac** et formule des vœux entre le 20 janvier et le 20 mars. Certaines Universités proposent à leurs étudiants une procédure de réinscription via leur site web (cf. tableau page 10).

❖ Après une 1^{ère} année de BTS, DUT, ...

▪ 1^{ère} année non validée

L'étudiant participe à la **procédure Admission-Postbac** et formule des vœux entre le 20 janvier et le 20 mars.

▪ 1^{ère} année validée

L'étudiant peut, en fonction de son projet :

- demander à intégrer une mention de 1^{ère} année de Licence via la **procédure Admission-Postbac** en formulant des vœux entre le 20 janvier et le 20 mars

ou

- demander l'accès en 2^{ème} année de Licence en constituant un **Dossier de demande d'accès dérogatoire par validation des acquis** qui sera examiné par la commission pédagogique de l'Université.

↳ Après un Bac+2 (BTS, DUT, L2) validé

L'étudiant constitue un **Dossier de demande d'accès dérogatoire par validation des acquis** qui sera examiné par la commission pédagogique de l'Université. L'accord de la commission est indispensable pour intégrer la 2^{ème} ou la 3^{ème} année d'une Licence générale.

Cas des Licences à Capacités d'Accueil Limitées (cf. Tableau page 10)

Ces mentions de Licence accueillent en priorité les néo-bacheliers de l'Académie de Lille
C'est le cas des Licences STAPS, Droit, Psychologie, Sciences de l'Education, PACES...
(cf. Publication annuelle CRES/SAIO, « APB 2016 - Formations Sélectives & Capacités Limitées »)

Les places ne sont donc pas garanties pour des étudiants qui adaptent leur parcours de formation en cours de 1^{er} cycle d'enseignement supérieur

ZOOM sur l'Accès Dérogatoire par Validation des Acquis

« La validation permet soit d'accéder directement à une formation dispensée par l'établissement et conduisant à la délivrance d'un diplôme national ou d'un titre dont l'obtention est réglementée par l'Etat, soit de faire acte de candidature au concours d'entrée dans un établissement. Un candidat ne peut être admis que dans l'établissement qui a contrôlé, dans les conditions prévues à l'article D. 613-44, son aptitude à suivre une des formations qu'il dispense. Dans les formations, dont le nombre d'étudiants est limité par voie législative ou réglementaire, la validation ne peut dispenser les candidats de satisfaire aux épreuves organisées en vue de limiter les effectifs »

Code de l'éducation - Article D613-38 | Legifrance - Sous-section 2 : Validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur

Texte de référence : Code de l'éducation, Art D.613-38 à D.613-50 relatif aux conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

La démarche de Demande d'Accès Dérogatoire par Validation des Acquis : 3 étapes

1. le **Dossier d'accès dérogatoire par validation des acquis** : l'étudiant y présente son projet, ses motivations, les éléments scolaires et/ou universitaires. Les acquis et expériences personnelles et/ou professionnelles éventuels sont également à mettre en avant. La plus ou moins grande proximité entre la formation d'origine et la mention de Licence demandée a de l'importance.
2. Une **Commission pédagogique** de l'Université examine les dossiers de façon individuelle. Elle se prononce sur un accès dérogatoire total ou partiel, avec rattrapage d'Unités d'Enseignements (UE) de l'année précédente, ou encore peut refuser l'accès demandé. Des dispenses d'UE peuvent aussi être accordées en cas d'accès dérogatoire total ou partiel. La décision de validation est prise par le Président de l'Université sur proposition de la commission pédagogique. *(Il est conseillé de faire également une demande pour le niveau inférieur).*
3. Il faut ensuite procéder à l'**Inscription administrative** définitive en ligne sur le site de l'Université (portail d'inscription/réinscription). *En cas de changement d'Université, un dossier de « Transfert » doit être également constitué (Formalités en ligne sur le site de chaque Université).*

L'Université autorise l'accès uniquement pour la formation et l'année universitaire mentionnées sur la demande, elle **n'attribue pas d'ECTS** dans le cadre de cette démarche.

Le contenu du dossier de Demande d'accès dérogatoire

- Une lettre de motivation
- Un CV détaillé (scolaire, universitaire, mémoires, stages, séjours linguistiques, responsabilités associatives, bénévolat, expériences professionnelles éventuelles...)
- Les justificatifs de formation, de diplômes, relevés de notes et d'acquis personnels ou professionnels éventuels permettant d'argumenter la demande

↳ Les Licences Professionnelles et les cas particuliers de certaines mentions de Licence générale

Licences Professionnelles

Particularité

Il existe de nombreuses spécialisations en adéquation avec les besoins de l'emploi

Objectif

Se spécialiser ou acquérir une double compétence pour une insertion professionnelle immédiate

Durée : 1 an

Accès : Bac+2 validé

Niveau acquis : Bac+3

Pas de Poursuite d'études

Cas particuliers de L2 et L3

Particularités

Certaines mentions de Licence sont accessibles sur dossier de candidature dès la L1 mais une intégration en L2 ou en L3 est possible, toujours sur dossier

D'autres mentions de Licence (dites suspendues en l'absence de L1 ou de L2) accueillent exclusivement des Bac+1 ou Bac+2 sur dossier de candidature (Cf. Annexe 2)

Certains parcours commençant en L2 ou L3 sont accessibles sur dossier de candidature

Objectif

Valider une Licence générale pour poursuivre vers un Master

Accès : Bac+1 ou Bac+2 validé selon le niveau demandé

Niveau acquis : Bac+3

Poursuite d'études en Master

↳ Les modalités d'accès

L'accès en Licence professionnelle et à certaines mentions ou parcours de Licence générale se fait sur dossier de candidature et souvent sur entretien.

Dans certains cas, des tests de Langue vivante et/ou de Culture du domaine de la formation sont aussi demandés. Il est nécessaire d'avoir validé sa première année ou sa deuxième année selon le niveau d'accès demandé.

Un exemple : le test SIM (Score IAE-MESSAGE)

Le test : QCM de Culture générale, économique et managériale, Compréhension et expression écrite en français, Raisonnement logique et numérique, Compréhension et expression écrite en anglais.

Ce type de test peut être exigé à l'entrée en L2, L3 comme en M1 ou en M2 de formations universitaires en Management : IAE (Instituts universitaires d'Administration des Entreprises).

PROCEDURES DANS LES UNIVERSITES DE L'ACADEMIE DE LILLE

**Adapter son parcours
en cours de 1^{er} cycle**

ADAPTER SON PARCOURS EN COURS DE 1 ^{ER} CYCLE	SITUATION	LICENCE 1 OU BAC + 1 NON VALIDE	BAC + 1 OU BAC + 2 VALIDE			BAC + 2 VALIDE
	DEMANDE D'ACCES EN	Licence 1 Autre Mention	Licence 2 ou Licence 3			Licence Professionnelle
	PROCEDURES	Portail APB ou Procédure de Réinscription à l'interne	Demande de Validation d'Acquis pour Accès Dérégatoire	Dossier CPGE de reconnaissance d'ECTS	Dossier de candidature	Dossier de candidature Entretien éventuel
	CALENDRIERS	20 Janvier – 20 Mars	De Février à Juin selon les Universités	Selon la convention Lycée / Université	De Février à Mai selon les Universités	De Février à Mai selon les Universités
UNIVERSITES	ARTOIS	www.admission-postbac.fr ou Réinscription sur le site web	http://www.univ-artois.fr/Formations/ADMISSION-INSRIPTION-TRANSFERT/Admission/En-L2-L3-ou-M1	Dossier géré par le Lycée avec l'Université conventionnée	www.univ-artois.fr	
	LILLE 1	www.admission-postbac.fr	https://webgestion6.univ-lille1.fr/validationetudes		www.univ-lille1.fr	
	LILLE 2	www.admission-postbac.fr	http://www.univ-lille2.fr/inscription-scolarité/inscription/autres-cursus.html		www.univ-lille2.fr	
	LILLE 3	www.admission-postbac.fr	https://www.univ-lille3.fr/validation-acquis/vap-85/		www.univ-lille3.fr	
	ULCO	www.admission-postbac.fr ou Réinscription sur le site web	http://www.univ-littoral.fr/formation/validation_etudes_1.htm		www.univ-littoral.fr	
	UVHC	www.admission-postbac.fr ou Réinscription sur le site web	http://candidature.univ-valenciennes.fr/candidats-sceve		www.univ-valenciennes.fr	

NB : Concernant l'Institut Catholique de Lille, se renseigner directement auprès des directeurs de départements des Facultés <http://lesfacultes.univ-catholille.fr/>

Université d'Artois

Direction des Etudes

9 rue du Temple – BP 10665
62030 Arras cedex
☎ 03 21 60 37 00
direction.etudes@univ-artois.fr

Université Lille 1

Service Etudes et Scolarité Bureau Accueil Validation

Cité scientifique
59655 Villeneuve d'Ascq cedex
☎ 03 20 43 44 17
valid@univ-lille1.fr

Université Lille 2

Service des Etudes et de la Formation

42, rue Paul Duez
59000 Lille
☎ 03 20 96 52 77
validation@univ-lille2.fr

Université Lille 3

Service Universitaire de Validation des Acquis – SUVAC

Domaine universitaire de Pont de Bois
Bât A1 – BP 60149
59653 Villeneuve d'Ascq cedex
☎ 03 20 41 66 47
suvac@univ-lille3.fr

Université Littoral Côte d'Opale – ULCO

Division des Etudes et de la Vie Etudiante Bureau des inscriptions administratives

1, place de l'Yser – BP 71022
59375 Dunkerque cedex 1
☎ 03 28 23 73 72
Scol-ve@univ-littoral.fr

Université de Valenciennes – UVHC

Service Commun pour les Etudes et la Vie Etudiante – SCEVE

Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9
☎ 03 27 51 10 05
candidature@univ-valenciennes.fr

Université d'Artois

SAOIP – Service d'Accueil, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

9 rue du Temple – BP 10665
62030 Arras cedex
 03 21 60 38 57
www.univ-artois.fr
saoip-arras@univ-artois.fr

Université Lille 1

SUAIO – Service Universitaire d'Accueil, d'Information et d'Orientation

Cité scientifique
Bât. SUP/SUAIO – Avenue Carl Gauss
59655 Villeneuve d'Ascq cedex
 03 20 05 87 49
suaio.univ-lille1.fr
suaio@univ-lille1.fr

Université Lille 2

SUAIO – Service Universitaire d'Accueil, d'Information et d'Orientation

42, rue Paul Duez
59000 Lille
 03 20 96 52 80
suaio.univ-lille2.fr
orientation@univ-lille2.fr

Université Lille 3

SUAIO – Service Universitaire d'Accueil, d'Information et d'Orientation

Domaine universitaire de Pont de Bois
Maison de l'étudiant – BP 60149
59653 Villeneuve d'Ascq cedex
 03 20 41 62 46
www.univ-lille3.fr
eio@univ-lille3.fr

Université Littoral Côte d'Opale – ULCO

SUAIOP – Service Universitaire d'Accueil, d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

Services centraux
1, place de l'Yser – BP 71022
59375 Dunkerque cedex 1
 03 28 23 73 03
suaio.univ-littoral.fr
suaio@univ-littoral.fr

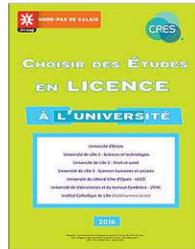
Université de Valenciennes – UVHC

Service Commun pour les Etudes et la Vie Etudiante – SCEVE – IO-BAIP

Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9
 03 27 51 10 33
www.univ-valenciennes.fr
orientation@univ-valenciennes.fr

Publications CRES

Choisir des études en Licence à l'Université, Rentrée 2016
Nord-Pas-de-Calais – Publication CRES Janvier 2016



Formations sélectives et formations à capacités limitées dans les universités de l'académie de Lille : modalités 2015-16 (publication annuelle CRES)



Se réorienter après un 1^{er} semestre d'études supérieures : modalités 2015-16 (publication annuelle CRES)

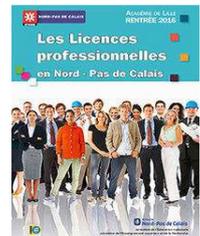


Publications ONISEP

Université : bien choisir sa Licence, Collection : Dossiers ONISEP Juin 2015



Guide des Licences professionnelles, Rentrée 2016 Nord-Pas-de-Calais – Publication ONISEP Lille Février 2016



Classes prépa, Collection : Dossiers ONISEP Octobre 2015



Le guide Après un bac+1,+2,+3..., Rentrée 2016 Nord-Pas-de-Calais – Publication ONISEP Lille Février 2016



Université d'Artois

Licence SHS Histoire, parcours renforcé Science Politique
Licence SHS STAPS, parcours d'excellence ENS
Licence SHS STAPS, parcours renforcé Sportif de haut niveau

Université Lille 1

Licence STS Cursus Master Ingénierie – Sciences Exactes et Sciences de l'Ingénieur (CMI SESI)
Licence STS Cursus Master Ingénierie – Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement (CMI SVTE)
Licences STS Parcours bilingue Sciences Exactes et Sciences de l'Ingénieur (SESI français/anglais)
Licence STS Parcours aménagé Sciences Exactes et Sciences pour l'Ingénieur (SESI) – Aide à la réussite pour les bacheliers technologiques
Licence STS Parcours renforcé – Recherche Sciences Exactes et Sciences de l'Ingénieur (SESI)
Licence STS Parcours bilingue Sciences de la Vie (français – anglais)
Licence STS Parcours aménagé Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement (SVTE) – Aide à la réussite pour les bacheliers technologiques
Licence DEG Economie Gestion Management, parcours International
Licence SHS Licence double diplôme Economie et Gestion, Sociologie

Université Lille 2

Licence DEG Gestion – Gestion
Licence DEG Gestion – Distribution
Licence STS Sciences pour la Santé – Sciences pour la Santé
Licence TS Sciences Sanitaires et Sociales – Sciences Sanitaires et Sociales

Université Lille 3

Licence ALL Arts – Arts plastiques
Licence ALL Arts – Musique et Musicologie
Licence ALL Arts – Etudes en danse
Licence DEG Economie et Gestion – Général : Economie et Gestion
Licence DEG Economie et Gestion – Technologique : Sciences Economiques et Gestion des Entreprises (SEGE)

Université Littoral Côte d'Opale – ULCO

Aucune formation sélective

Université de Valenciennes – UVHC

Licence ALL Arts – Arts
Licence DEG Droit – Droit-Langues
Licence STS Sciences et Technologies – Sciences et Technologies – Audiovisuel et Médias numériques
Licence STS Sciences pour l'ingénieur – Cursus Master Ingénierie (CMI) – Génie Electrique Informatique Industrielle
Licence STS Sciences pour l'ingénieur – Cursus Master Ingénierie (CMI) – Ingénierie Mécanique

Université d'Artois

Aucune Licence concernée

Université Lille 1

Licence STS Chimie, parcours Qualité Environnement des Productions Industrielles (QEPI)
Licence STS Informatique, parcours Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE)
Licence DEG Economie – Gestion, parcours Systèmes d'Information et Aide à la Décision (SIAD)
Licence DEG Economie – Gestion, parcours Commerce et Management International (CMI)
Licence DEG Economie – Gestion, parcours Organisation, Gestion, Contrôle (OGC)
Licence DEG Economie – Gestion, parcours Mathématiques, Informatique, Statistiques Appliquées à l'Economie et la Gestion (MISEG)
Licence DEG Gestion (ex IAE), parcours Commun
Licence DEG Gestion (ex IAE), parcours Management et Sciences de Gestion
Licence DEG Gestion (ex IAE), parcours Management et Sciences de Gestion (Alternance)
Licence DEG Gestion (ex IAE), parcours Management et Sciences Sociales
Licence DEG Gestion (ex IAE), parcours Management et Marketing (3 options)
Licence SHS Géographie et Aménagement, parcours Aménagement Environnement Urbanisme
Licence SHS Sciences de l'Education, parcours Education des adultes
Licence SHS Sciences de l'Education, parcours Formation et Communication en Sciences (FOCUS)

Université Lille 2

Licence DEG Administration Publique
Licence DEG Gestion, parcours Préparation aux concours d'entrée dans les Grandes Ecoles

Université Lille 3

Licence ALL Information – Communication, parcours Communication
Licence ALL Langues Etrangères Appliquées, parcours Techniques du Commerce International
Licence ALL Langues Etrangères Appliquées, parcours Management de Projets Touristiques

Université Littoral – Côte d'Opale – ULCO

Licence DEG Administration Publique

Université de Valenciennes – UVHC

Licence DEG Administration Publique